

## **DEMANDE DE DESECTORISATION SUR SAINT ORENS DE GAMEVILLE**

La carte scolaire définit l'école de secteur de votre enfant. Si vous ne souhaitez pas intégrer votre école de secteur, une demande de déssectorisation est à adresser à Mme Le Maire. Une lettre peut être fournie par la famille pour expliquer les motifs.

**Attention, les demandes ne doivent pas tenir compte du transport scolaire, celui-ci n'est pas garanti à la rentrée de septembre 2026.**

**1<sup>ère</sup> étape** : Adresser votre demande à Mme Le Maire

Soit par courrier postal à l'attention de :

**Madame Dominique FAURE – Maire  
Mairie de SAINT-ORENS - 46, Avenue de Gameville  
31650 SAINT-ORENS**

Soit par courriel à l'adresse : [courrier@mairie-saint-orens.fr](mailto:courrier@mairie-saint-orens.fr)

➤ Motifs invoqués :

- Continuité pédagogique** (l'enfant peut terminer son cycle commencé soit de la PS à la GS ou du CP au CM2) Le passage au CP n'est pas une continuité pédagogique.
- Rapprochement de fratrie** (un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'école)
- Lieu de travail des parents** (justificatif à fournir)
- Raison médicale** (justificatif à fournir)
- Autre** : \_\_\_\_\_

### **2<sup>ème</sup> étape**

Votre demande sera étudiée en commission en fonction de vos motifs et de la capacité d'accueil de l'établissement.

**Suite à la réception de la réponse à votre demande par courrier postal, vous devrez prendre rendez-vous avec le Service Guichet Famille** afin de procéder à l'inscription scolaire.

Une fois le dossier validé, le remettre à la Directrice ou au Directeur de l'école affectée.

Notre équipe du guichet famille reste à votre disposition pour vous accompagner au 05.61.14.88.72.

Signature représentant légal 1 :

Signature représentant légal 2 :